



Ville de Revel
www.mairie-revel.fr

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE DU BUDGET PRIMITIF 2020

BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal comprend l'ensemble des recettes et des dépenses de la collectivité qui n'ont pas vocation à faire l'objet d'un budget annexe. Le budget principal permet en particulier de gérer toutes les activités relevant de services publics administratifs (SPA).

Les activités relevant de services publics industriels et commerciaux (SPIC) sont quant à elles retracées dans des **budgets annexes**. A Revel, deux activités industrielles et commerciales étaient retracées dans des budgets annexes (eau potable (jusqu'en 2017) et assainissement collectif (jusqu'en 2018)) avant le transfert au SMEA 31 des compétences précitées.

Le budget se compose de deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

La section de fonctionnement retrace les opérations de dépenses et de recettes liées à la gestion courante de la commune, c'est-à-dire les produits et les charges qui reviennent régulièrement chaque année. Sont imputées également dans cette section les charges financières liées aux intérêts de la dette.

La section d'investissement retrace les opérations de dépenses et de recettes liées aux programmes d'investissement nouveaux ou en cours qui enrichissent le patrimoine communal : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure. Elle comprend également le remboursement du capital des emprunts.

L'équilibre de chacune des sections du budget est assuré par l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement.

L'autofinancement est obtenu en additionnant les montants du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement et des dotations aux amortissements et provisions. De ce montant sont retranchés les travaux en régie et la quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat.

Le budget primitif constitue la première décision budgétaire prise par le conseil municipal. Les prévisions budgétaires autant en dépenses qu'en recettes inscrites au BP feront l'objet dans le courant du premier semestre 2020 d'un budget supplémentaire afin de reprendre les résultats 2019.

Le budget principal 2020 s'équilibre à hauteur de 18 400 000 € dont :

11 550 000 € au titre de la section de fonctionnement,

6 850 000 € au titre de la section d'investissement.

L'autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement s'élève à 1 382 999 €.

I- Les informations statistiques, fiscales et financières

Population totale au 1er janvier 2019	9 970
--	--------------

Informations financières / ratios	données communales 2020	moyennes nationales de la strate démographique (communes de 5 à 10 000 habitants appartenant à un EPCI à FPU) (données 2018)
Dépenses réelles de fonctionnement / population	998 €	939 €
Produit des impositions directes / population	577 €	488 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	1 147 €	1 131 €
DGF / population	93 €	152 €
Encours de la dette au 31/12 / population	534 €	843 €
Annuité de la dette / population	113 €	108 €
Taux d'endettement (annuité de la dette / PRF)	9,90%	9,58%

Les ratios communaux 2020 sont estimatifs et ont été calculés soit avec la population totale au 1er janvier 2019 (la population au 01/01/2020 n'étant pas connue à ce jour) soit avec des produits de fonctionnement 2020 ou le produit fiscal calculé ne prend pas en compte d'évolution physique des bases.

II- La section de fonctionnement (comptes des classes 6 et 7)

La section de fonctionnement s'équilibre à **11 550 000 €**.

1- Les dépenses (comptes des classes 6):

Les dépenses réelles sont estimées à **10 053 700 €** et les dépenses d'ordre à **1 496 300 €** (y compris le virement à la section d'investissement).

Chapitre	Libellé des dépenses de fonctionnement	BP 2020
O11	Charges à caractère général	3 010 000,00
O12	Charges de personnel et frais assimilés	5 830 000,00
O14	Atténuations de produits	77 000,00
65	Autres charges de gestion courante	975 000,00
66	Charges financières	108 700,00
67	Charges exceptionnelles	53 000,00
Total dépenses réelles de fonctionnement		10 053 700,00
O23	Virement à la section d'investissement	872 991,00
O42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	623 309,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 496 300,00
Total dépenses de fonctionnement		11 550 000,00

1-1 Les dépenses réelles :

► Les charges à caractère général (*chapitre 011*) :

Ce chapitre a été estimé à **3 010 000 €** en 2020.

Il retrace l'ensemble des charges de fonctionnement courant et notamment :

- les charges d'eau, d'assainissement, d'électricité et de combustibles : **800 000 €**,
- les primes d'assurance (multirisques, dommage construction...) : **131 000 €**,
- les prestations de services (cantines..) : **276 612 €**,
- les fournitures d'entretien : **189 800 €**,
- l'entretien des terrains, bâtiments, voies et réseaux et matériel roulant : **318 800 €**,
- les frais de maintenance (logiciels, équipements de chauffage, photocopieurs...) : **199 565 €**.

► Les dépenses de personnel (*chapitre 012*) :

Ce chapitre, qui comptabilise les dépenses liées aux frais de personnel (*y compris assurances et médecine du travail*) a été évalué à **5 830 000 €** en 2020.

► Les atténuations de produits (*chapitre 014*) :

Le chapitre 014 a été évalué à **77 000 €** en 2020.

Au sein de ce chapitre, sont prévus :

- le dégrèvement taxe foncière sur le non bâti pour les cultures biologiques : **2 000 €**,
- les dégrèvements THLV : **30 000 €**,
- la contribution de la commune au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) : **45 000 €**.

► Les autres charges de gestion courante (*chapitre 65*) :

Le chapitre 65 a été estimé à **975 000 €** en 2020.

Au sein de ce chapitre, sont inscrites les dépenses relatives :

- aux indemnités de fonction versées au maire et aux adjoints : **171 000 €**,
- aux contributions aux organismes de regroupement : **40 860 €**,
- aux subventions aux associations : **500 000 €**,
- à la subvention au CCAS : **200 000 €**.

► Les charges financières (*chapitre 66*) :

Les intérêts de la dette s'élèvent à **108 700 €** en 2020.

► Les charges exceptionnelles (*chapitre 67*) :

Le chapitre 67 est évalué à **53 000 €** en 2020.

Au sein de ce chapitre, sont inscrites notamment les charges relatives :

- aux titres annulés : **6 000 €**,
- à la subvention au ciné GET : **6 500 €**.

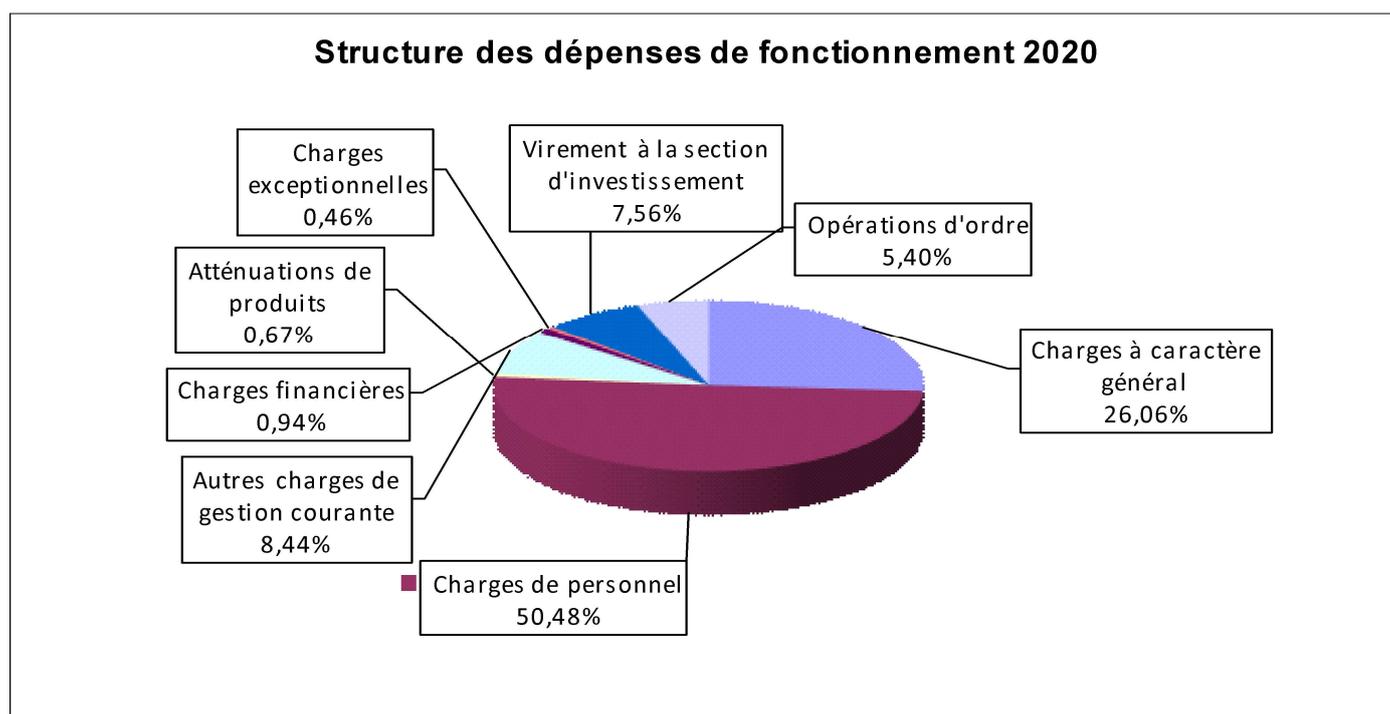
1-2 Les dépenses d'ordre:

Elles sont constituées par :

- les dotations aux amortissements et aux provisions (*chapitre 042*) pour un montant de **623 309€**.

- le virement à la section d'investissement (*chapitre 023*) :

Ce chapitre qui retrace le prélèvement opéré sur la section de fonctionnement pour financer les dépenses de la section d'investissement s'élève à **872 991 €**.



2- Les recettes (comptes des classes 7) :

Les recettes réelles sont estimées à **11 436 699 €** et les recettes d'ordre à **113 301 €**.

Chapitre	Libellé des recettes de fonctionnement	BP 2020
013	Atténuations de charges	30 000,00
70	Produits des services	334 000,00
73	Impôts et taxes	9 127 000,00
74	dotations et participations	1 743 700,00
75	Autres produits de gestion courante	171 000,00
76	Produits financiers	150,00
77	Produits exceptionnels	30 849,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		11 436 699,00
O42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	113 301,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		113 301,00
Total recettes de fonctionnement		11 550 000,00

2-1 Les recettes réelles :

► Les atténuations de charges (*chapitre 013*) :

Ce chapitre a été estimé à **30 000 €** en 2020.

Sur ce chapitre, sont inscrits les remboursements sur rémunérations effectués par les organismes sociaux (indemnités journalières...).

► Les produits des services et du domaine (*chapitre 70*) :

Ce chapitre, évalué à **334 000 €** en 2020, regroupe les recettes des services offerts à la population.

Au sein de ce chapitre, sont notamment inscrits :

- les ventes de concessions dans les cimetières : **20 000 €**,
- les repas pris dans les cantines : **180 000 €**,
- les droits d'accès aux différents services municipaux (piscine, médiathèque...): : **39 200 €**,
- les redevances d'occupation du domaine public : **28 850 €**.

► Les impôts et taxes (*chapitre 73*) :

Ce chapitre, estimé à **9 127 000 €** en 2020, comptabilise notamment :

- le produit des trois taxes ménages : **5 751 000 €**,

	2019			estimation 2020		
	bases déf	taux	produit	bases prév	taux	produit prév
Taxe d'habitation (y cpris THLV)	11 161 640	21,16%	2 361 803	11 262 095	21,16%	2 383 059
TFPB	14 623 031	22,15%	3 236 418	14 754 638	22,15%	3 268 152
TFPNB	107 580	92,17%	99 156	108 548	92,17%	100 049
			5 697 378			5 751 260

- l'attribution de compensation versée par la CCLRS (déduction faite du coût net des charges transférées) : **2 337 641 €**
- le FNGIR : **359 249 €**,
- l'attribution au titre du FPIC : **95 000 €**,
- la taxe sur l'électricité : **240 000 €**,
- la taxe additionnelle aux droits de mutation : **248 000 €**,
- les droits de place (*marchés hebdomadaires et fêtes*) : **75 000 €**.

► Les dotations et participations (*chapitre 74*) :

Ce chapitre devrait atteindre en 2020, **1 743 700 €**, avec comme principales composantes :

- la dotation globale de fonctionnement (DGF) : **932 000 €**,

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	estimation 2020
Dotation forfaitaire	1 977 031	1 729 188	1 456 697	698 791	689 660	667 954	645 000
DSR fraction péréquation	102 273	106 700	111 346	120 487			
DSR fraction BC	263 803	285 405	295 099	324 390	162 195		
DSU					180 934	190 273	196 000
DNP	84 251	75 826	68 243	61 419	93 191	88 476	91 000
Total	2 427 358	2 197 119	1 931 385	1 205 087	1 125 980	946 703	932 000

- les participations de la CAF (*contrat enfance et jeunesse...*) : **179 064 €**,
- les allocations compensatrices (*TH, FB*) : **338 000 €**,
- la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (*DCRTP*) : **188 896 €**

► Les autres produits de gestion courante (*chapitre 75*) :

Le chapitre 75 a été évalué à **171 000 €** en 2020.

Sont notamment inscrits sur ce chapitre, les revenus des immeubles (gendarmerie : **70 000 €**, Trésorerie : **25 000 €**).

► Les produits financiers (*chapitre 76*) :

Ce chapitre a été estimé à **150 €** en 2020.

2-2 Les recettes d'ordre:

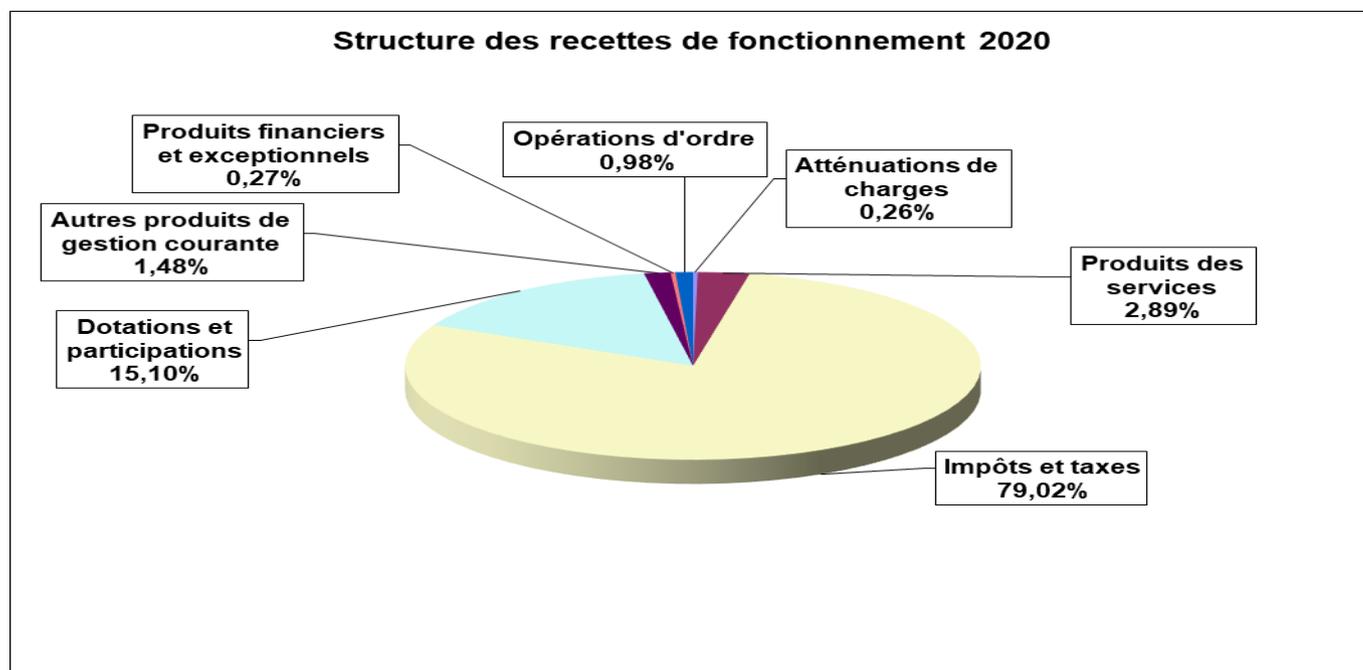
Elles sont constituées par :

- les travaux en régie (*article 722*) évalués à **100 000 €** en 2020.

Pour mémoire, les travaux en régie correspondent à **la production d'immobilisations** par une commune par ses propres moyens, c'est-à-dire les travaux réalisés par les agents communaux.

Le coût de ces travaux reprend d'une part l'achat des matériaux, et d'autre part la main d'œuvre ; ces dépenses initialement imputées sur des comptes de charges ont vocation à intégrer le patrimoine de la collectivité sur des comptes.

-la quote part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat (article 777) estimée à **13 301 €** en 2020.



III-La section d'investissement (comptes des classes 1 et 2) :

La section d'investissement s'équilibre à **6 850 000 €**.

1- Les dépenses :

Les dépenses réelles sont estimées à **6 736 699 €**, les dépenses d'ordre à **113 301 €**.

Chapitre	Libellé des dépenses d'investissement	BP 2020
20, 21 et 23	Immobilisations	5 114 699,00
204	Subventions d'équipement versées	150 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 032 000,00
45	Opération pour compte de tiers	440 000,00
Total dépenses réelles d'investissement		6 736 699,00
O40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	113 301,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		113 301,00
Total dépenses d'investissement de l'exercice		6 850 000,00

1-1 Les dépenses réelles :

Au sein des dépenses réelles d'investissement :

Les dépenses d'équipement atteignent **5 264 699 € TTC** et comprennent notamment :

- des acquisitions foncières : **100 000 €**
- la réalisation d'études : **110 000 € TTC**
- la requalification du centre-ville (travaux rue Marius Audouy): **600 000 € TTC**
- le réaménagement des garlandes : **600 000 € TTC**
- des travaux d'urbanisation avenue de Toulouse : **820 000 € TTC**
- l'agrandissement de la scène de la salle Claude Nougaro : **120 000 € TTC**
- la rénovation et mise aux normes école primaire Sudre (2^{de} tranche) : **300 000 € TTC**
- le remplacement de la balayeuse voirie : **200 000 € TTC,**
- l'acquisition d'un mobilier urbain interconnecté : **100 000 € TTC,**
- l'achat de matériels et logiciels informatiques : **69 950 € TTC,**
- les subventions versées dans le cadre du FISAC et de l'OPAH : **150 000 €**

Les opérations de compte de tiers (aménagement avenue de Toulouse) ont été estimées à **440 000 €** (*montant identique inscrit en recettes*).

Le chapitre des emprunts et dettes assimilées s'élève à **1 032 000 €**.

1-2 Les dépenses d'ordre:

Elles sont constituées notamment par :

- la contrepartie de l'inscription en recettes de fonctionnement des travaux en régie (**100 000 €**).
- la reprise sur autofinancement antérieur estimée à **13 301 €** en 2020.

2-Les recettes :

Les recettes réelles s'élèvent à **54 353 700 €** et les recettes d'ordre à **1 496 300 €** (*y compris le virement de la section de fonctionnement*).

Chapitre	Libellé des recettes d'investissement	BP 2020
10	dotations fonds divers et réserves	1 151 700,00
13	subventions d'investissement	562 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 200 000,00
45	Opération pour compte de tiers	440 000,00
Total des recettes réelles d'investissement		5 353 700,00
O21	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	872 991,00
O40	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	623 309,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 496 300,00
Total recettes d'investissement de l'exercice		6 850 000,00

2-1 les recettes réelles :

Pour financer ses investissements, la commune devrait percevoir en 2020 :

- des subventions pour un montant de **562 000 €**,
- du FCTVA perçu sur les travaux et acquisitions réalisés en 2019 à hauteur de **1 000 000 €**,
- de la taxe d'aménagement pour **151 700 €**,

Afin d'équilibrer la section d'investissement, un emprunt de 3 200 000 € a été inscrit au BP. Ce montant sera réduit lors de la reprise des résultats de l'exercice 2019 au budget supplémentaire.

2-2 Les recettes d'ordre:

Elles sont constituées par :

- les amortissements des immobilisations (*chapitre 040*) pour un montant de **623 309 €**.
- le virement à de la section de fonctionnement (*chapitre 021*) pour **872 991 €**.